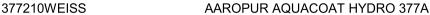
Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830



Mise à jour 20 nov. 2020 Version 2.0 Date d'édition 20 nov. 2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

377210WEISS

AAROPUR AQUACOAT HYDRO 377A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Aarolac AG

Suhrenmattengässli

5036 Oberentfelden

Schweiz

Service responsable de l'information

E-mail (personne compétente) info@aarolac.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse: +41 44 251 51 51

Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques

non applicable

Mention d'avertissement

non applicable

Mentions de danger

non applicable

Conseils de prudence

non applicable

Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

non applicable

Informations supplémentaires sur les dangers

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Composants dangereux

| n°CAS N°CE Numéro d´identification UE | Nom de la substance Numéro d'enregistrement REACH Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] | pds % |
|---|--|--------------|
| 112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | 0,500 < 1,00 |

Page 1/7 fr FR



Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) conforme Règlement (CE) 2015/830



| 377210WEISS | AAROPUR AQUACOAT HYDRO 377A |
|-------------|-----------------------------|
| | |

| Version 2.0 | Mise à jour 20 nov. 2020 | Date d'édition 20 nov. 2020 |
|--------------|--|-----------------------------|
| 203-961-6 | 01-2119475104-44-xxxx | |
| 603-096-00-8 | Eye Irrit. 2 H319 | |
| | Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au nivea | au |
| | communautaire (UE). | |

Remarque

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, ne rien administrer par voie buccale, mise en décubitus latéral et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. N'employer ni solvants, ni diluants. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Après contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Demander immédiatement un avis médical.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Demander immédiatement un avis médical. Garder la victime au calme. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO2), Poudre, brouillard, (eau)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation d'une épaisse fumée noire. L'inhalation des produits de décomposition dangereux présente un danger grave pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Tenir un appareil de protection respiratoire à disposition. Refroidir avec de l'eau les récipients fermés se trouvant à proximité du foyer d'incendie. Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ventiler la zone concernée. Ne pas inspirer les vapeurs. Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. En cas de pollution de cours d'eau, de lacs ou de canalisations, informer les autorités compétentes selon les réglementations locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Page 2/7 fr FR

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) conforme Règlement (CE) 2015/830



377210WEISS AAROPUR AQUACOAT HYDRO 377A

Version 2.0 Mise à jour 20 nov. 2020 Date d'édition 20 nov. 2020

Pour la rétention

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Pour le nettoyage

Effectuer ensuite un nettoyage avec des détergents. Ne pas utiliser de solvants.

6.4 Référence à d'autres sections

Respecter la directive concernant la protection (voir rubriques 7 et 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer la poussière d'aiguisage. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Protection individuelle: voir rubrique 8. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Toujours conserver dans des conteneurs de même matière que le conteneur original. Suivre les prescriptions légales de protection et de sécurité.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Stockage en accord avec les directives de sécurité de l'entreprise. Conserver le récipient bien fermé. Ne jamais vider le réservoir à l'aide de pression – il ne s'agit pas d'un réservoir sous pression! Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique. Les sols doivent être conformes aux "Lignes directrices pour la prévention du risque d'inflammation dues aux décharges électrostatiques (TRGS 727)".

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de substances acides ou alcalines ainsi que d'agents oxydants.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Interdit de fumer. Entrée interdite aux personnes non autorisées. Stocker soigneusement les récipients fermés à la verticale, pour empêcher tout écoulement du produit.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

| n°CAS | Nom de la substance | Source | Long terme /court terme (Spitzenbegrenzung) |
|----------|---------------------------|--------|--|
| 112-34-5 | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | _ | 67 / 101 (-) mg/m³ |

Indications diverses

Long terme: valeur limite au poste de travail à long terme court terme: valeur limite au poste de travail à court terme

Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

8.2 Contrôle de l'exposition

Assurer une bonne ventilation. Cela peut être obtenu par une aspiration locale ou spatiale. Au cas où cela ne suffirait pas pour maintenir la concentration des vapeurs d'aérosols et des vaporisateurs en dessous de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Si la concentration du produit vaporisé est au dessus de la valeur limite au poste de travail, il faut porter un appareil de protection respiratoire autonome. Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires. Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Protection des mains

Page 3/7 fr FR

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830





Suivre les instructions et les indications du fabricant lors de l'utilisation, du stockage, de l'entretien et du remplacement des gants. L'étanchéité des gants dépend de l'intensité et de la durée de l'exposition de la peau: Modèles de gants recommandés EN ISO 374

Protection de la peau

Les crèmes de protection peuvent aider à protéger les parties de la peau exposées. Après un contact, ne les utiliser en aucun cas.

Protection yeux/visage

En cas de risque d'éclaboussures, porter des lunettes de protection bien hermétiques.

Protection corporelle

Porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles (coton) ou en fibres résistantes à la chaleur.

Mesures de protection

Après un contact avec la peau, bien nettoyer avec de l'eau et du savon ou utiliser un détergent approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Voir rubrique 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

| * | État | liquide |
|---|---------|---------|
| | Couleur | blanc |

Caractéristiques en matière de sécurité

| Odeur | caractéristique |
|--------------------------------------|-----------------|
| Seuil olfactif | non déterminé |
| РН | non déterminé |
| Point de fusion/point de congélation | non déterminé |
| | |

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Source: Leitungswasser

Point éclair non déterminé Taux d'évaporation à 20°C non déterminé Temps de combustion non applicable 0.7 Vol-%

Limite inférieure d'explosivité à 20°C

Source: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Limite supérieure d'explosivité à 20°C 5.3 Vol-%

Source: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Pression de la vapeur à 20°C 0.011 mbar 1.312 kg/l Densité à 20°C Solubilité dans l'eau à 20°C non déterminé Coefficient de partage: n-octanol/eau voir rubrique 12

Température d'ignition en °C 225 °C

Source: 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Température de décomposition non déterminé Viscosité non déterminé Propriétés explosives négligeable Propriétés comburantes négligeable

9.2 Autres informations

Page 4/7 fr FR

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) conforme Règlement (CE) 2015/830

aarolac ag

377210WEISS AAROPUR AQUACOAT HYDRO 377A

Version 2.0 Mise à jour 20 nov. 2020 Date d'édition 20 nov. 2020

non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart d'acides forts, de bases fortes et d'agents oxydants puissants, afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Produit stable si les conditions de stockage et d'utilisation sont respectées. Informations complémentaires sur le mode de stokage approprié: voir rubrique 7. En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux.

10.5 Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En présence de températures élevées, il peut se former des produits de décomposition dangereux, p. ex.: Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: Maux de tête, Vertiges, fatigue, myasthénie, État semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

Page 5/7 fr FR

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

conforme Règlement (CE) 2015/830

377210WEISS AAROPUR AQUACOAT HYDRO 377A

Mise à jour 20 nov. 2020 Date d'édition 20 nov. 2020 Version 2.0



Aucune information disponible.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à

12.6 Autres effets nocifs

d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

conformément à la directive allemande EAVK.

Autres recommandations de traitement des déchets

purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

non applicable

14.4 Groupe d'emballage

non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport maritime (IMDG) non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage. Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

14.8 Informations complémentaires

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

non applicable

Transport maritime (IMDG)

non applicable

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Page 6/7 fr FR



12.3 Potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

l'annexe XIII du règlement REACH.

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément

Transport maritime (IMDG)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport par voie terrestre (ADR/RID) non applicable

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

Fiche de données de sécurité conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) conforme Règlement (CE) 2015/830



377210WEISS AAROPUR AQUACOAT HYDRO 377A

Version 2.0 Mise à jour 20 nov. 2020 Date d'édition 20 nov. 2020

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]

* Valeur de COV 34.292

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Catégories de danger / Substances dangereuses explicitement mentionnées

Le produit n'est pas classé conformément à Directive 2012/18/EU.

Directives nationales

* Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 1.27 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

Numéro d'enregistrement

REACH

* 01-2119475104-44-xxxx

Nom de la substance

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

* H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] non applicable

Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: http://abk.esdscom.eu

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente

Page 7/7 fr FR